

## DECISION D'AGREMENT N° 15/2013

La Commission d'agrément des Etablissements enseignant l'Acupuncture Traditionnelle chinoise, après avoir validé le contenu de votre programme préparant à l'examen du DIPLOME NATIONAL en ACUPUNCTURE TRADITIONNELLE ( DNAT ) vous informe de sa décision favorable et vous accorde l'agrément pour l'école désignée ci-dessous.

**Nom de l'école :** YANG SHENG FA Ecole de PARIS

Centre de formation enregistré sous le N° 82 07 00825 07 auprès du préfet de région Rhône Alpes.

**Adresse :** 11, rue Alibert 75010 PARIS

**Mail :** [laurent.limousi@yahoo.fr](mailto:laurent.limousi@yahoo.fr)

**Site web :** <http://yang-sheng-fa.fr/>

Cet agrément vous est délivré pour une durée de 3 ans à l'issue de laquelle un dossier de reconduction devra être déposé auprès du Président du CSNAT qui le présentera à la Commission d'agrément.

Vu, le CCREAT pour information

Le Président du CCREAT  
Bernard AVEL

A PARIS le 10 octobre 2013  
Le Président du CSNAT  
Dr Michel FREY

